



Rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes de la CGT

Commission femmes-mixité – Août 2026

Données recueillies et analysées par Valérie Lamoot et Sarah Vally

Depuis mars 2015, la CGT produit chaque année son « Rapport de Situation Comparée entre les femmes et les hommes dans la CGT » (RSC). Cette démarche s'inscrit dans le suivi de la Charte Egalité adoptée par la Confédération en 2007 et annexée à ses statuts dans les règles de vie en 2013. L'objectif de ce rapport est de faire progresser notre organisation vers plus d'égalité femmes-hommes en notre sein, en particulier en soutenant la présence des femmes en première responsabilité dans l'ensemble des instances et des espaces de décision. Adopter une lecture genrée des données et mesurer les écarts liés à la place des femmes dans les structures constituent les premiers jalons de toute politique d'égalité. La direction confédérale a acté que ce rapport serait présenté annuellement au CCN, afin de permettre un suivi comparatif d'une année sur l'autre. Cette édition constitue la 11^e actualisation du RSC, arrêtée au 31 décembre 2025 ; elle porte sur l'année 2025.

Remarques préliminaires

Ce rapport repose principalement sur les données issues de l'espace Vie syndicale, du CoGiTiel, ainsi que sur des documents publiés dans Le Peuple et transmis par la documentation confédérale. Depuis 2018, c'est l'espace Vie syndicale et le Pôle égalité des droits qui assurent l'actualisation des données, en sollicitant les Fédérations, Unions départementales et Comités régionaux ayant tenu leur congrès en 2025, soit 58 organisations. D'autres éléments, portant sur la part des femmes dans les formations syndicales et dans les instances paritaires, ont par ailleurs été recueillis par le Pôle égalité des droits auprès du Pôle formation syndicale.

1. Données générales

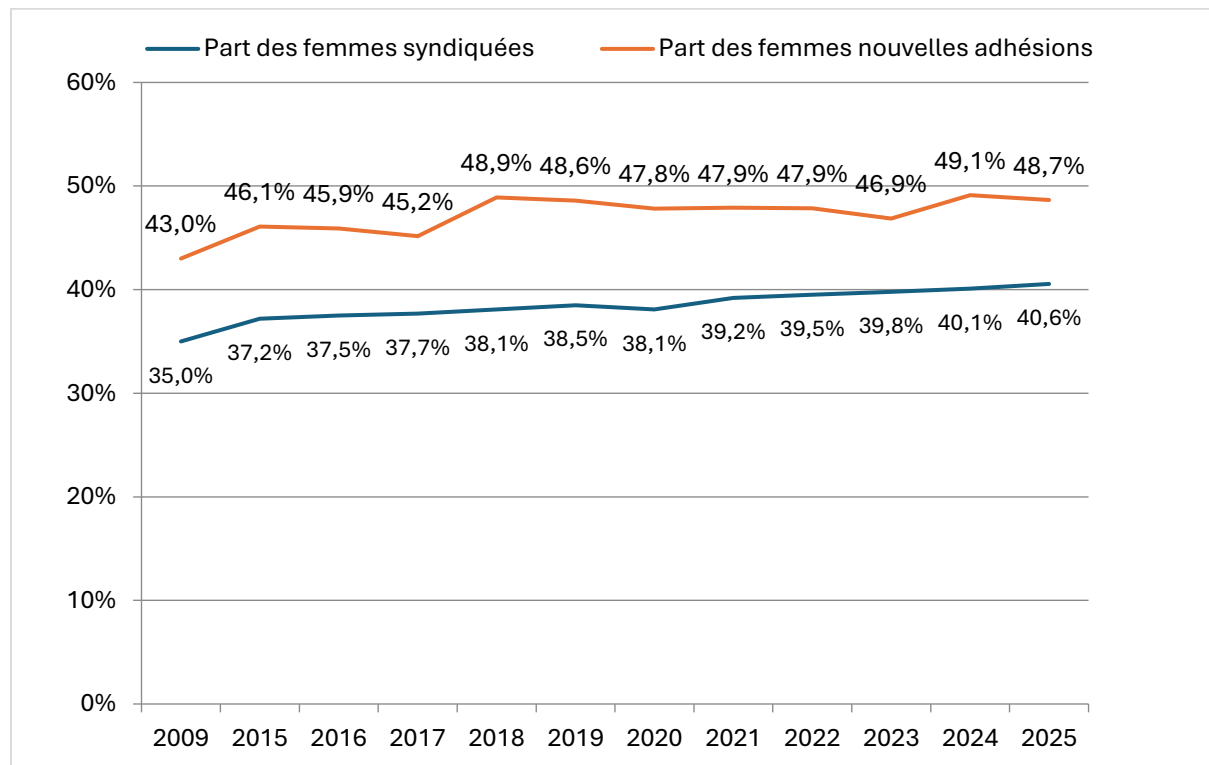
La part des femmes syndiquées à la CGT progresse régulièrement depuis 2009, avec une hausse de 5,5 points en seize ans.

Au total, la part des femmes syndiquées atteint 40,55 % en 2025 et leur part dans les nouvelles adhésions est de 48,65 %.

La syndicalisation des femmes à la CGT reste inférieure de 8 points à leur présence dans la population active (48,8 % des travailleur·ses sont des femmes fin 2025).

Cependant, nous n'avons pas de données sur la durée pendant laquelle une femme ou un homme reste adhérent·e à la CGT. Ceci pourrait nous éclairer sur la manière dont les femmes sont accueillies dans notre organisation, et invitées à y prendre toute leur place.

Graphique 1 : Évolution de la féminisation des syndiqué·es et des adhésions



2. Les femmes dans les principales instances dirigeantes

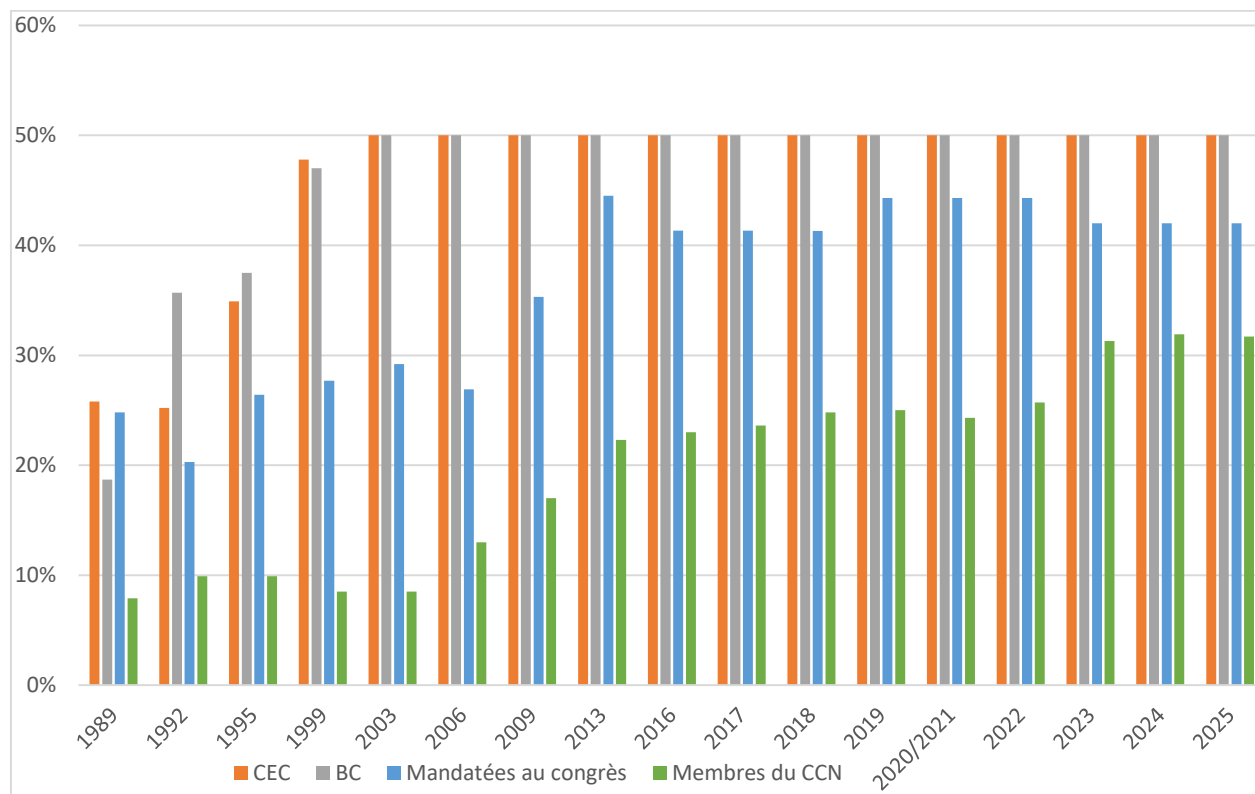
Depuis le 43^e congrès de 1989, la part des femmes progresse globalement dans l'ensemble des instances dirigeantes.

Depuis 2003, la parité est adoptée et maintenue au Bureau confédéral comme à la Commission exécutive confédérale.

La part des femmes au CCN dépasse les 30 % encore cette année avec un effet de plateau depuis 2023. Ce chiffre reste inférieur à la représentation des femmes dans la CGT et a fortiori dans le monde du travail. Nous notons 46 femmes dirigeantes du CCN et plusieurs d'entre elles sont en co-direction avec des hommes.

En 2025, 16 rapports introductifs du CCN sur 25 ont été faits et présentés par des femmes, soit 66 % de ceux-ci. En revanche, si nous regardons le nombre de prise de parole en CCN, 108 sur 325 sont réalisées par des femmes, soit 33,23 %. Notons que ce chiffre inclut les interventions de Sophie Binet. Nous remercions l'espace communication d'avoir recueilli ces données.

Graphique 2 : Évolution de la féminisation des instances de direction



3. Les femmes secrétaires générales d'organisations du CCN

Au niveau des Fédérations

Après une progression entre 2009 (9 femmes) et 2023 (11 femmes SG de Fédérations dont 1 en co-direction), nous assistons à une stagnation de ce chiffre. Le nombre de femmes est stable depuis plusieurs années avec 11 femmes sur 31 SG de Fédérations.

Au niveau des Unions départementales

La part de femmes Secrétaires générales d'UD est passée de 17,7 % en 2009 à 29,9 % en 2024 et 2025. 29 UD ont une femme à leur tête, parfois en co-direction. Ce chiffre est stable depuis 2 ans également. Ceci questionne sur un éventuel effet plateau.

A noter que ce chiffre ne prend pas en compte une UD qui a collectif de direction élargi.

Ce chiffre est une photographie à l'instant T et il serait intéressant de pouvoir comparer la durée dans le mandat entre les femmes et les hommes.

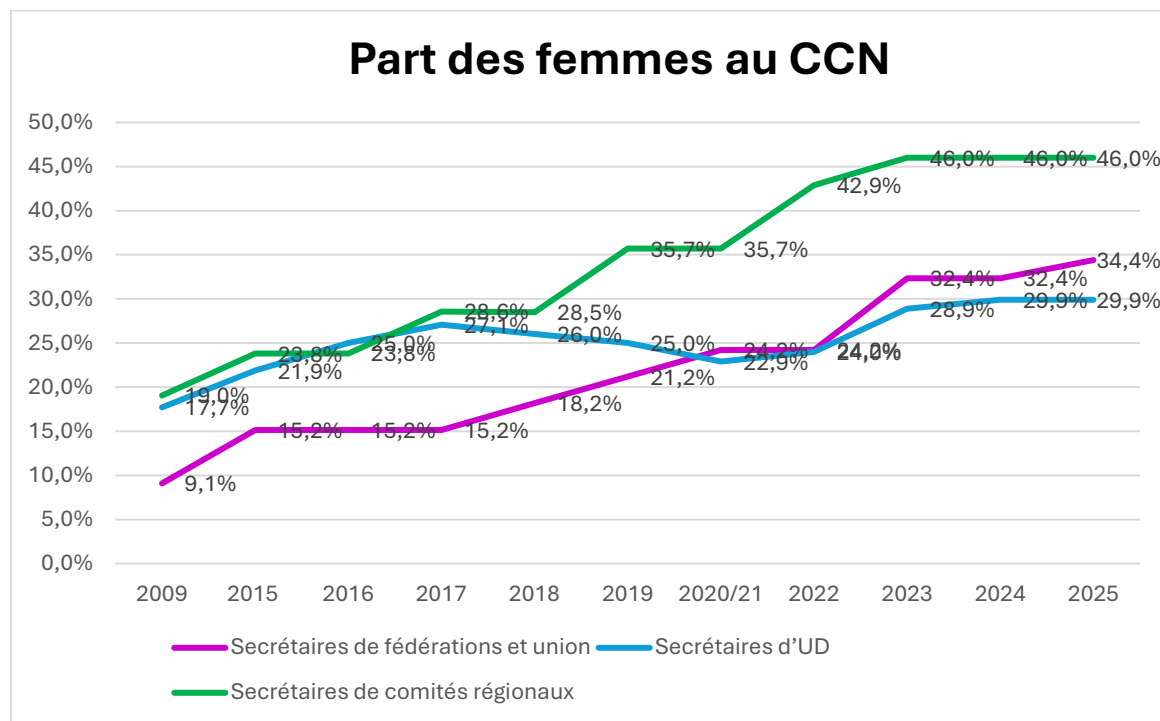
Au niveau des Comités régionaux

Après une forte progression en 2019 (regroupement des régions), une stabilisation s'opère depuis 2023 autour de 46% (6 femmes sur 13, un niveau proche de la parité). A noter qu'une région n'a pas de secrétaire de son Comité régional.

Bilan général

Le bilan 2025 est contrasté puisque nous enregistrons une stagnation du nombre de femmes en première responsabilité dans les organisations du CCN, comme si un plateau était atteint. Après quelques années marquant une dynamique positive, ces dernières évolutions rappellent que les avancées vers la parité sont lentes, rapidement en péril et jamais acquises, y compris dans les organisations qui s'en étaient le plus rapprochées. Nous appelons à la vigilance sur ce sujet. Par ailleurs comme dit plus haut, le RSC est une photographie à l'instant T qui n'est donc pas représentative des difficultés rencontrées dans la prise de responsabilité des femmes ni le maintien dans celle-ci.

Graphique 3 : Évolution de la féminisation des SG organisations du CCN

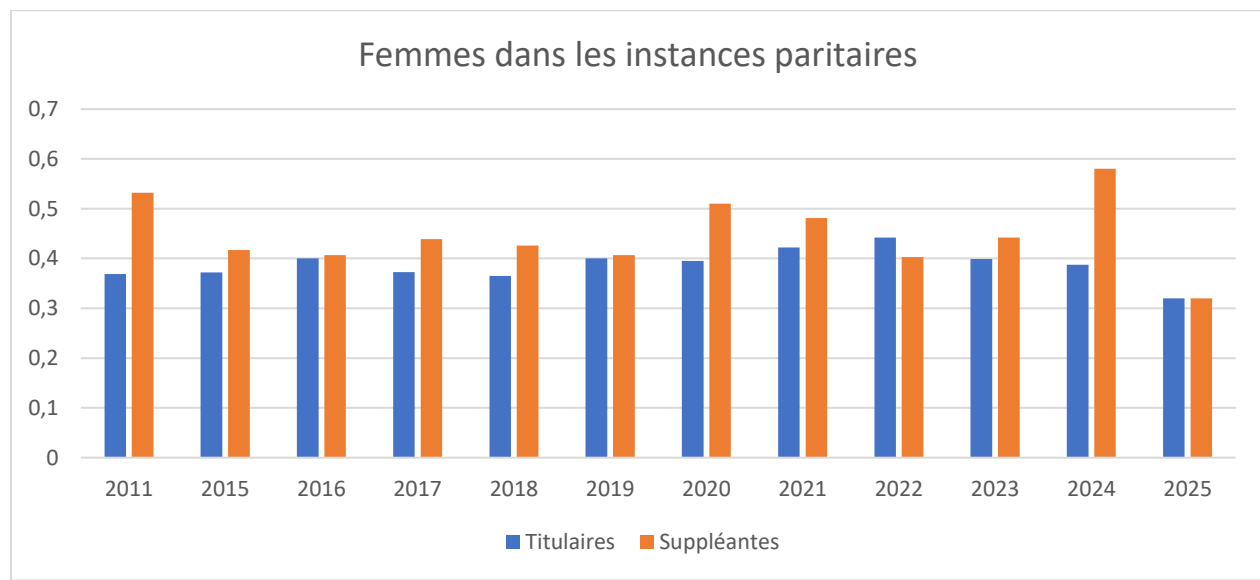


4. Les femmes dans les principales instances paritaires interprofessionnelles

Cet indicateur permet de suivre la part des femmes désignées sur des mandats permanents, qu'elles soient titulaires ou suppléantes. Ce fichier regroupe tous les mandats donnés par la direction confédérale sur l'année écoulée. Le nombre de femmes titulaires et suppléantes dans ces instances paritaires est en grande régression. Nous sommes à **32 % de femmes titulaires alors qu'elles étaient 38 % en 2024 et 32 % de femmes suppléantes alors qu'elles étaient 58 %**. Ce chiffre, en constante régression depuis 2022, doit nous alerter.

Nous devons permettre aux femmes de bénéficier du temps nécessaire pour assurer ces mandats qui demandent du temps syndical, afin qu'ils ne soient pas en concurrence avec leur organisation familiale, professionnelle et militante.

Graphique 4 : Évolution de la part des femmes dans les désignations d'instances paritaires



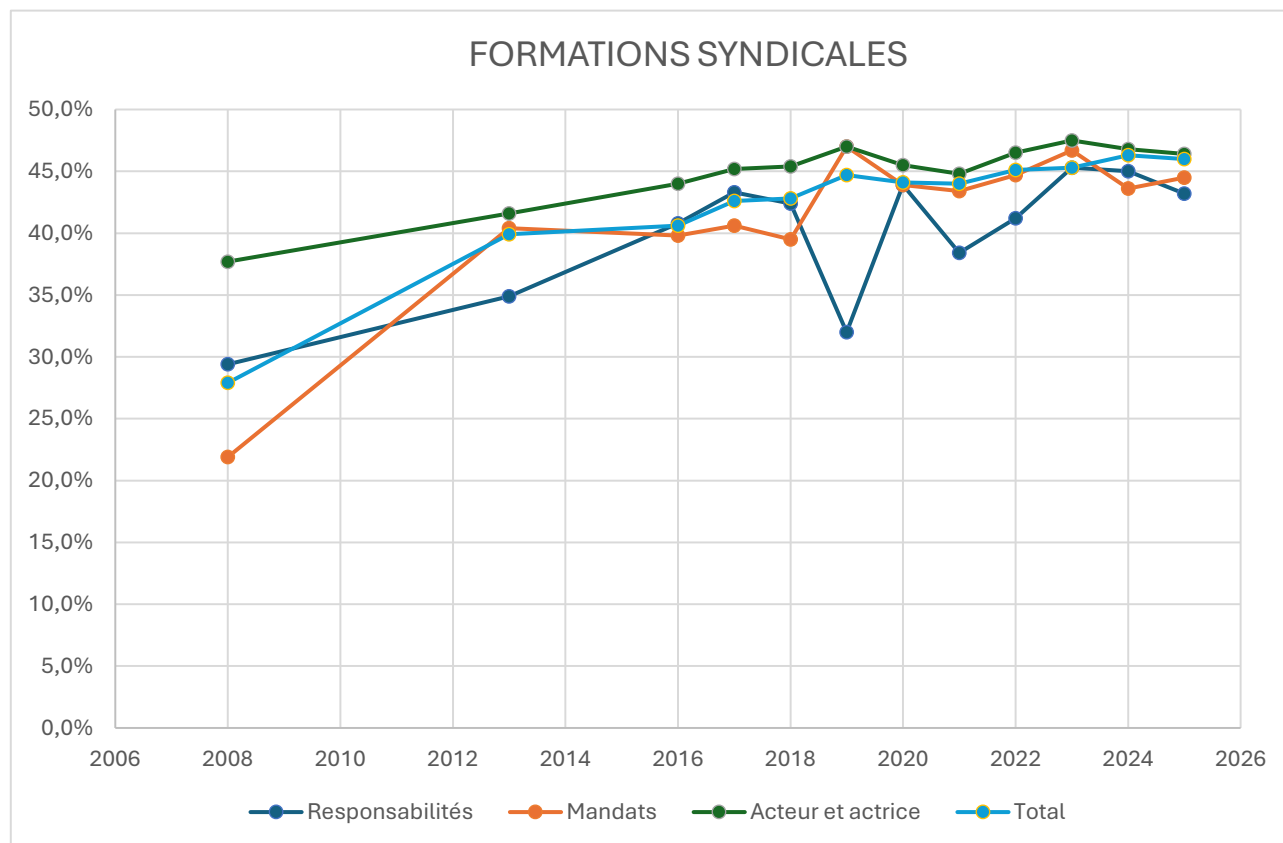
5. Les femmes dans les formations syndicales

Pour l'année 2025, la participation des femmes aux formations syndicales reste stable à 46,0 %, sans atteindre la parité, cette proportion dépasse la part des femmes syndiquées à la CGT (40,55 %). Cette participation montre des écarts selon le type de formation. Les femmes sont surtout présentes dans la formation générale destinée à l'ensemble des syndiqué-es (accueil, niveaux 1, 2 et 3, devenus « S'impliquer dans la CGT », « Participer à la vie CGT », « Développer la CGT », « Impulser la démarche de la CGT »), où elles sont 46,4 % des stagiaires. Elles représentent 44,5 % des effectifs en formation aux

mandats — une proportion en baisse quoique soutenue par les obligations légales de représentation équilibrée femmes-hommes dans de plusieurs instances, telles que les conseils de prud’hommes ou les comités sociaux et économiques (CSE). Elles participent également aux formations aux responsabilités (43,2 %), dans une proportion similaire au volume de femmes en responsabilité.

Nous n’avons pas les chiffres 2025 de participation aux formations centralisées à Montreuil ou au Centre Benoît Frachon. Les chiffres 2024 démontraient cependant que les femmes suivent davantage les formations courtes : elles représentaient en 2024 55% des stagiaires des sessions de deux jours, contre seulement 39% de celles d’une semaine. Cet écart confirme que la disponibilité reste un facteur déterminant d’accès à la formation, en particulier du fait du poids des contraintes familiales qui pèsent encore majoritairement sur les femmes.

Graphique 5 : Évolution de la part des femmes dans les formations syndicales



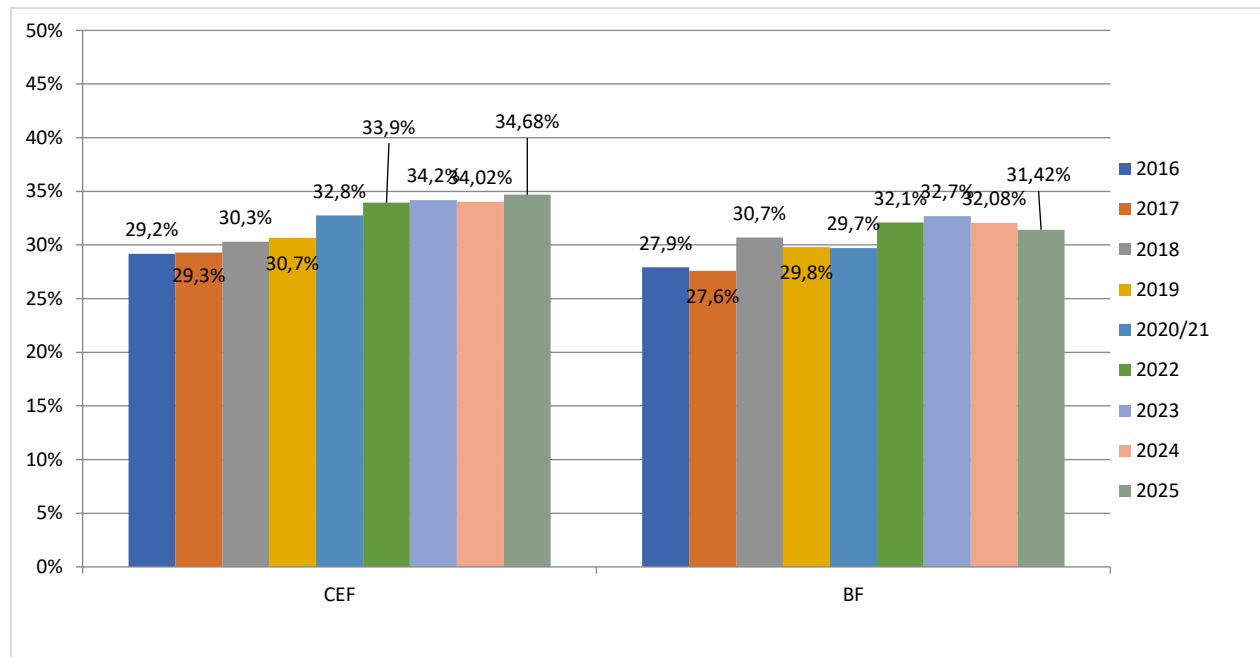
6. Les femmes dans les directions syndicales de chaque organisation du CCN

Sur l'année 2025, il y a eu 58 congrès d'organisations (UD, FD, CR, Unions). Nous avons donc réactualisé la composition des directions des organisations, en étudiant la part des femmes dans les CE et bureaux des Fédérations et UD ayant eu leur congrès en 2025 (voir en annexe les données complètes).

Les Fédérations et Unions

Le RSC se base sur 31 fédérations et unions. La part moyenne des femmes dans les commissions exécutives fédérales (CEF) se maintient à 34,68 % en 2025, contre 34,02 % en 2024. La part des femmes dans les bureaux fédéraux (BF) se maintient également pour la deuxième année consécutive, à 31,42 %. La direction des fédérations et unions reste ainsi construite autour d'un tiers de femmes, très en-deçà de la part des femmes syndiquées à la CGT (40,55 %) et plus encore de la parité. Nous notons encore l'effet plateau dénoncé tout au long de ce rapport avec une stagnation de la part des femmes dans les directions.

Graphique 6 : Évolution de la féminisation des directions des fédérations et unions



Cette moyenne masque de fortes disparités (voir les données en annexe). La polarisation entre Fédérations qui couvrent un champ professionnel à prédominance féminine ou masculine est importante : les premières (commerce, santé, services publics, Ferc...) conservent une représentation des femmes plus élevée dans leurs directions, avec **14 fédérations (ou unions) affichant entre 40 % et 65 % de femmes dans les CEF**, niveau stable depuis 2022. Ces données confirment cependant que la CGT reste globalement en-deçà de la part des femmes syndiquées et, plus encore, de celle des femmes salariées

dans leurs champs professionnels respectifs — sachant que le taux de féminisation dépasse 70 % dans la santé et l'action sociale, et atteint environ 47 % dans le commerce, selon l'Insee.

À l'opposé, quelques Fédérations à prédominance masculine ont intégré peu ou pas de femmes dans leur direction, mais la situation s'améliore. Nous avons désormais **une seule organisation, la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT (FNSM) qui ne compte aucune femme, ni au bureau ni à la commission exécutive**. Et 3 Fédérations (au lieu de 4 l'année dernière) qui **n'ont toujours aucune femme dans leur bureau** (FNSM, Fédération des Ports et Docks et Fédération des personnels de la vente).

Les Unions départementales

Dans les Unions départementales (UD), la part des femmes a progressé dans les commissions exécutives en passant de 36 % en 2024 à 39,8 % . Elle a progressé également dans les bureaux en passant de 38 % à 40 % se rapprochant de la part des femmes syndiquées (40,55 %), sans encore atteindre la parité.

La volonté de construire de plus en plus de commissions exécutives avec l'exigence de parité porte ses fruits : 14 UD ont des CE à 50 % de femmes ou plus, contre 12 en 2024.

7. Conclusion

Ce 11ème Rapport de situation comparée, portant sur l'année 2025, donne à voir une CGT qui maintient ses contradictions.

Un contexte national qui rappelle l'ampleur du chantier

Les données publiées par l'Insee en 2025 confirment que les inégalités structurelles perdurent dans l'ensemble de la société :

- En 2024, dans le secteur privé, le revenu salarial moyen des femmes reste inférieur de 21,8 % à celui des hommes ; même à temps de travail identique, l'écart demeure de 14,0 % (Insee Focus n° 377, 2025).
- Les femmes ne représentent que 26 % des cadres dirigeants dans les entreprises privées de plus de 250 salariés, alors qu'elles constituent la moitié du salariat privé, et 42 % des emplois de direction dans les trois fonctions publiques.
- Le rapport 2025 du Haut Conseil à l'Égalité alerte : les violences sexistes et sexuelles perdurent et sont même déclarées en hausse, et le travail, la politique et la vie de famille restent les sphères privilégiées de ce sexisme. 60 % des femmes déclarent avoir été confrontées à une forme de violence sexiste ou sexuelle au travail, et 70 % des victimes n'en parlent jamais à leur employeur.

Face à ce contexte, la CGT ne peut se contenter d'être « moins pire » : elle doit être exemplaire.

2025-2026 : Des décisions historiques à faire vivre

Deux événements majeurs marquent cette période :

- **L'année 2025 a été celle du 130^e anniversaire de la CGT**, l'occasion de mesurer le chemin parcouru — et celui qui reste à parcourir.
- **Le 54^e Congrès confédéral, tenu à Tours du 1^{er} au 5 juin 2026, a acté une décision historique** : à plus de 70 % des voix, les syndicats ont annexé le Cadre commun d'action (CCA) contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT aux statuts confédéraux. Adopté en février 2023 et enrichi en 2025, ce cadre engage désormais toutes les organisations de la CGT dans une culture de protection des victimes et d'exigence d'exemplarité militante. Comme l'a rappelé le congrès : *on ne peut pas diriger la CGT en ayant des comportements de violences sexistes et sexuelles.*

Cette avancée s'inscrit dans la continuité du choix, en 2023, d'élire pour la première fois une femme, Sophie Binet, au poste de secrétaire générale de la CGT — un signal fort dont l'effet d'entraînement sur nos organisations peine à se concrétiser à tous les niveaux. Nous assistons en effet à une stagnation du nombre de femmes aux premières responsabilités, après plusieurs années de hausse. Sur ce sujet, une politique volontariste constante est nécessaire.

Les chantiers à poursuivre

L'impulsion en matière d'égalité doit être renforcée et généralisée à l'ensemble de la CGT. Nos préconisations sont de :

- Faire connaître et vivre la charte et **le guide « Réussir l'égalité femmes/hommes dans la CGT »** ;
- **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'organisation**, notamment en garantissant un environnement non-sexiste et en appliquant le Cadre commun d'action contre les VSS qui a désormais une portée statutaire ;
- Intégrer les questions de VSS dans les formations syndicales **aux équipes de direction** ;
- Interroger **l'organisation des temps militants**, qui reste largement pensée pour des militant-es sans charges familiales — alors même que les femmes assurent encore **l'essentiel du travail domestique et parental** ;
- **Renforcer la syndicalisation des femmes** dans tous les secteurs, et notamment dans les secteurs du soin et du lien et faire connaître l'étude IRES CGT sur ces métiers ;
- **Intégrer systématiquement les sujets d'égalité femmes-hommes à nos revendications** dans toutes nos mobilisations ;
- Travailler à **la création de collectifs Femmes-mixité** dans toutes les organisations, et à la désignation d'un-e référent-e Femmes-mixité dans chaque organisation ;

- **Ouvrir le débat sur les obstacles rencontrés par les femmes** pour accéder et se maintenir à la place de première dirigeante d'organisation ;
- **Généraliser la réalisation d'un RSC dans chaque organisation** — car « compter les femmes » reste le premier pas pour agir sur leur place réelle dans la CGT. Appliquer la juste représentation des femmes dans les directions d'organisations, non pas en proportion de la part de femmes syndiquées, mais en proportion de la part de femmes salariées dans leur champ.

L'égalité est un travail de longue haleine. Elle ne se décrète pas : elle se construit par une transformation en profondeur de nos procédures de désignation, de nos modes de fonctionnement, de notre culture militante. Ce 11^e RSC montre que la CGT voit cette année la situation stagner, voire reculer sur certains mandats. Ceci doit nous alerter : les conquies se défendent, année après année, à chaque congrès, à chaque désignation. Donner toutes leur place aux femmes dans notre organisation, c'est non seulement construire une CGT plus juste, mais c'est aussi la renforcer en la rendant plus représentative du monde du travail.

ANNEXES

Données générales

	2009	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Part des femmes syndiquées	35,0 %	37,2 %	37,5 %	37,7%	38,1%	38,5%	38,1%	39,2%	39,5%	39,8%	40,09%	40,55 %
Part des femmes nouvelles adhésions	43,0 %	46,1 %	45,9 %	45,2%	48,9%	48,6%	47,8%	47,9%	47,9%	46,87%	49,12%	48,65 %

	2009		2015		2020/21		2024		2025		Évolution 24/25
	Proportion	%	Proportion	%	Proportion	%	Proportion	%	Proportion	%	
Secrétaires de fédérations et union	3/33	9%	5/33	15%	8/33	24%	11/34	32%	11/31	35%	+3 %
Secrétaires d'UD	17/96	18%	21/96	22%	22/96	23%	29/97	30%	29/97	30%	0 %
Secrétaires de comités régionaux	4/21	19%	5/21	24%	5/14	36%	6/13	46%	6/13	46%	0 %

Femmes dans les principales instances dirigeantes

	1989	1992	1995	1999	2003	2006	2009	2013	2016	2017	2018	2019	20/21	2022	2023	2024	2025
CEC	25,8%	25,2 %	34,9 %	47,8 %	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
BC	18,7%	35,7 %	37,5 %	47%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
CFC	33,3%	11,1 %	28,6 %	28,6 %	42,8 %	42,8 %	42,8 %	42,8 %	42,8 %	42,8 %	42,8 %	42,8 %	42,80 %	42,8 0%	80%	80%	80%
Mandatées au congrès	24,8%	20,3 %	26,4 %	27,7 %	29,2 %	26,9 %	35,3 %	44,5 %	41,3 %	41,3 %	41,3 0%	44,3 0%	44,30 %	44,3 0%	42,0 0%	42,0 0%	42,0 0%
Membres du CCN	7,9%	9,9%	9,9%	8,5%	8,5%	13%	17%	22,3 %	23%	23,6 %	24,8 %	25,0 %	24,3 %	25,7 %	31,3 %	31,9 %	32,6 2%
Part des femmes syndiquées							35%	37,2 %	37,5 %	37,5 %	38,1 0%	38,5 0%	38,10 %	39,2 0%	39,8 0%	40,0 9%	40,5 5%

* tous les membres votants et participants à titre consultatif (CR, UD, FD)

** Incluant les doubles secrétaires femmes dans les fédérations et unions

***Le regroupement des régions au niveau CGT explique la baisse du nombre de membres du CCN

Femmes dans les formations syndicales CGT

Année	2019			2020			2021			2022			2023		
Type de formation	F	Total	% (F)	F	Total	% (F)	F	Total	% (F)	F	Total	% (F)	F	Total	% (F)
Responsabilités	359	1122	32%	301	705	43,90 %	351	915	38,40 %	1291	3130	41,20 %	1117	2626	42,50 %
Mandats	2444	5200	47%	752	1712	43,90 %	1092	2519	43,40 %	1551	3470	44,70 %	2629	5632	46,70 %
Acteur et actrice	4316	9183	47%	1516	3333	45,50 %	3926	8754	44,80 %	7775	16705	46,50 %	9879	20788	47,50 %
Autres...*	1551	3877	40%	273	698	39,10 %	858	1959	43,80 %	1611	3835	42%	1703	3761	45%
Total	8670	19382	44,70 %	2842	6448	44,10 %	6227	14150	44%	12228	27140	45,10 %	15328	32807	46,70 %

Année	2024			2025		
Type de formation	F	Total	% (F)	F	Total	% (F)
Responsabilités	1 367	3 038	45 %	1 781	4 118	43,2 %
Mandats	2 811	6 452	43,6 %	2 396	5 381	44,5 %
Acteur et actrice	10 895	23 257	46,8 %	10 859	23 394	46,4 %
Autres...*	2 352	4 923	47,8 %	2 742	5 789	47,4 %
Total	17 425	37 670	46,3 %	17 778	38 682	46,0 %

* "autres" = 90% "divers" + 10% Cogitiel

Part des femmes salariées, syndiquées et dirigeantes dans les fédérations et unions

Nom Orga	% de F salariées 2020	% de F à la CGT (Févr 23)	CE	Secrétariat ou bureau	F SG 2025
Activités postales et de télécommunications - FAPT	44,0%	43,3%	48,1%	40,0%	
Agro-alimentaire et forêt - FNAF	41,0%	26,2%	28,6%	42,9%	
Audiovisuel et spectacle FNSAC	50,6%	41,7%	45,7%	25,0%	
Banques et Assurances FSPBA	59,0%	61,0%	41,0%	47,4%	*
Cheminots	24,5%	14,6%	19,8%	17,6%	
Commerce, distribution et services	56,3%	44,3%	50,8%	42,9%	
Construction bois et ameublement - FNCBA	15,9%	9,1%	11,5%	9,1%	
Éducation, recherche et culture - FERC	67,0%	55,8%	53,8%	58,3%	*
Équipement et environnement - FNEE	43,5%**	21,6%	19,5%	27,3%	
Finances	58,4%**	53,8%	44,0%	22,2%	
Intérimaires	30,0%** *	19,6%	11,1%	20,0%	*
Industries chimiques FNIC	51,8%	42,4%	27,3%	28,6%	
Livre, papier et communication - FILPAC	43,5%	14,8%	25,0%	23,5%	
Maritimes - FNSM	28,1%	15,9%	0,0%	0,0%	
Métallurgie	23,1%	27,6%	16,7%	17,6%	
Mines et énergie FNME	28,8%	14,3%	27,3%	20,0%	
Officiers de la marine marchande	5,7%	74,1%	13,3%	13,3%	
Organismes sociaux - FNPOS	75,6%	43,4%	47,1%	35,7%	*
Ports et docks	60,7%	74,2%	4,0%	0,0%	
Professionnels de la vente	31,2%	50,8%	20,0%	0,0%	
Santé et Action sociale	77,1%	36,7%	65,7%	72,7%	*
Services Publics (collec. Territoriales)	60,2%	44,1%	54,0%	50,0%	*

Sociétés d'études	45,6%	18,1%	46,2%	66,7%	*
Textile, Habillement, Cuir -THC	61,0%	17,5%	45,5%	36,4%	
Transports	21,8%	46,3%	10,6%	17,6%	
Travailleurs de l'État	18,4%**	14,7%	29,6%	40,0%	*
UFSE - fédération des syndicats de l'État (anciennement UGFF)	62,9%	29,0%	50,0%	50,0%	*
Verre et Céramique	27,0%	39,0%	19,2%	44,4%	
UCR	54,6%*	39,8%	41,5%	50,0%	*
UGICT	49,3%*	40,1%	50,9%	50,0%	*
CNPE	nd	39,3%*** *	33,3%	28,6%	
TOTAL	50,1%*	39,3%	34,68%	31,42%	11

* ACT T1. Population de 15 ans ou plus ayant un emploi (salarié et non salarié) en 2015, INSEE, Dossier complet France Métropolitaine

** Données issues des fédérations (Bilans sociaux des ministères concernées)

*** Données INSEE DADS 2015, champ de syndicalisation de la CGT, France métropolitaine

**** Informations récoltées dans la situation renseignée sur CoGiTiel ainsi que la catégorie socioprofessionnelle, mais ne détermine pas si ces adhérents sont affiliés ou non aux organisations (UCR, UGICT, USI ou CNPE)

Évolution de la part des femmes dans les CEF

Fédération	2018	2019	2020/2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Activités postales et de télécommunications - FAPT	48,6 %	48,6 %	48,6%	45,9 %	45,9 %	45,9 %	45,9%	0,0%
Agro-alimentaire et forêt - FNAF			31,4%	31,4 %	31,4 %	31,4 %	31,4%	0,0%
Audiovisuel et spectacle FNSAC	34,1 %	34,1 %	39,6%	44,9 %	44,9 %	44,9 %	44,0%	0,0%
Banques et Assurances FSPBA	41,7 %	41,7 %	41,7%	50,0 %	50,0 %	50,0 %	42,3%	0,0%
Cheminot	15,8 %	15,8 %	17,4%	17,4 %	18,2 %	19,5 %	19,5%	1,3%
Commerce, distribution et services	49,3 %	49,3 %	50,0%	50,0 %	50,0 %	49,4 %	49,4%	-0,6%
Construction bois et ameublement - FNCBA	3,5%	3,5%	7,8%	7,8%	7,8%	11,1 %	11,1%	3,3%
Éducation, recherche et culture - FERC	51,3 %	51,3 %	51,3%	51,3 %	54,5 %	54,5 %	54,5%	0,0%
Équipement et environnement - FNEE	17,1 %	15,1 %	15,1%	15,1 %	21,2 %	21,2 %	21,2%	0,0%
Finances	30,0 %	30,0 %	40,7%	40,7 %	40,7 %	40,7 %	40,7%	0,0%
Industries chimiques FNIC	10,5 %	10,5 %	15,8%	15,8 %	15,8 %	12,1 %	12,1%	-3,7%
USI		27,6 %	27,6%	27,6 %	27,6 %	27,6 %	27,6%	0,0%
Journalistes - SNJ	42,9 %	42,9 %	46,0%	46,0 %	46,0 %	50,0 %	0,0%	4,0%
Livre, papier et communication - FILPAC	5,2%	5,2%	5,2%	24,6 %	24,6 %	24,6 %	24,6%	0,0%
Maritimes - FNSM		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Métallurgie	33,3 %	33,3 %	33,3%	16,9 %	16,9 %	16,9 %	16,9%	0,0%

Mines et énergie FNME	24,6 %	24,6 %	23,3%	22,2 %	22,2 %	22,2 %	25,9%	0,0%
Officiers de la marine marchande		13,3 %	13,3%	13,3 %	13,3 %	13,3 %	13,3%	0,0%
Organismes sociaux - FNPOS	40,0 %	40,0 %	47,9%	47,9 %	47,9 %	44,6 %	44,6%	-3,3%
Police	19,2 %	19,2 %	19,2%	19,2 %	19,2 %	19,2 %	#DIV/0 !	0,0%
Ports et docks	0,0%		2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	0,0%
Professionnels de la vente	11,8 %	11,8 %	16,0%	16,0 %	16,0 %	16,0 %	16,0%	0,0%
Santé et Action sociale	50,8 %	50,8 %	50,8%	56,0 %	54,5 %	54,5 %	66,7%	0,0%
Services Publics (collec. Territoriales)	50,0 %	50,0 %	50,0%	50,0 %	53,4 %	53,4 %	53,4%	0,0%
Sociétés d'études	31,8 %	31,8 %	40,0%	40,0 %	40,0 %	47,4 %	47,4%	7,4%
Textile, Habillement, Cuir -THC	29,2 %	29,2 %	29,2%	43,2 %	43,2 %	43,2 %	43,2%	0,0%
Transports	12,5 %	12,5 %	14,1%	14,1 %	14,1 %	12,5 %	12,5%	-1,6%
Travailleurs de l'Etat	18,5 %	18,5 %	25,7%	25,7 %	25,7 %	25,7 %	31,3%	0,0%
UFSE - fédération des syndicats de l'État (anciennement UGFF)	37,9 %	37,9 %	50,0%	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0%	0,0%
Verre et Céramique	16,3 %	16,3 %	16,3%	25,7 %	25,7 %	25,7 %	25,7%	0,0%
UCR	50,0 %	50,0 %	46,9%	46,9 %	43,4 %	43,4 %	43,4%	0,0%
UGICT	46,5 %	46,5 %	52,6%	52,6 %	52,6 %	50,7 %	50,7%	-1,9%
CNPE	28,6 %	28,6 %	28,6%	28,6 %	28,6 %	32,1 %	32,1%	3,6%

Total	30,4 %	30,5 %	32,1%	33,6 %	33,8 %	33,6 %	34,0%	-0,2%
--------------	-----------	-----------	-------	-----------	-----------	-----------	-------	-------

Part des femmes salariées, syndiquées et dirigeantes dans les UD

			Congrès 2020-2021		Congrès 2022		Congrès 2023		Congrès 2024		Congrès 2025		
UD	% de F salariées 2019*	% de F à la CGT (Fév-23)	CE	Bureau	CE	Bureau	CE	Bureau	CE	Bureau	CE	Bureau	Femme SG 2025
UD 01	49,20%	33,50 %	45,20 %	66,70 %	43,60 %	80,00 %	41,00 %	80,00 %	41 %	80%	45,00 %	28,57%	
UD 02	48,20%	41,10 %	37,50 %	50,00 %	37,50 %	50,00 %	35,50 %	25,00 %	35 %	25%	35,48 %	25,00%	
UD 03	50,80%	37,10 %	41,00 %	50,00 %	41,00 %	50,00 %	41,00 %	50,00 %	41 %	50%	48,78 %	50,00%	
UD 04	51,50%	44,70 %	12,80 %	33,30 %	42,90 %	20,00 %	42,90 %	20,00 %	43 %	20%	40,00 %	28,57%	
UD 05	52,10%	37,30 %	40,90 %	20,00 %	40,90 %	20,00 %	36,40 %	50,00 %	36 %	50%	36,36 %	50,00%	
UD 06	51,40%	48,10 %	45,70 %	66,70 %	45,70 %	66,70 %	35,30 %	66,70 %	35 %	67%	26,09 %	22,22%	
UD 07	50,50%	41,20 %	31,60 %	12,50 %	31,60 %	12,50 %	31,60 %	12,50 %	48 %	13%	48,39 %	12,50%	
UD 08	47,90%	39,60 %	23,80 %	57,10 %	42,10 %	50,00 %	42,10 %	50,00 %	42 %	50%	42,11 %	50,00%	*
UD 09	50,10%	39,50 %	41,70 %	44,40 %	41,70 %	44,40 %	41,70 %	44,40 %	47 %	56%	47,06 %	55,56%	*
UD 10	49,80%	35,00 %	38,20 %	25,00 %	38,20 %	25,00 %	38,70 %	30,00 %	39 %	30%	38,71 %	30,00%	*

UD 11	50,40%	38,80 %	31,60 %	66,70 %	31,60 %	66,70 %	31,60 %	66,70 %	32 %	67%	40,00 %	66,67%	*
UD 12	51,10%	42,10 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50 %	50%	43,48 %	44,44%	
UD 13	50,20%	39,60 %	26,30 %	25,00 %	26,30 %	25,00 %	26,30 %	25,00 %	26 %	25%	34,78 %	22,73%	
UD 14	51,20%	37,90 %	28,30 %	37,50 %	33,30 %	50,00 %	33,30 %	50,00 %	33 %	50%	37,78 %	50,00%	
UD 15	52,10%	41,00 %	45,20 %	45,50 %	44,70 %	45,50 %	44,70 %	45,50 %	45 %	45%	44,68 %	45,45%	*
UD 16	50,30%	37,40 %	23,50 %	42,90 %	23,50 %	42,90 %	23,50 %	42,90 %	36 %	50%	36,36 %	50,00%	
UD 17	51,80%	43,10 %	36,70 %	50,00 %	37,90 %	50,00 %	37,90 %	50,00 %	38 %	50%	37,93 %	50,00%	*
UD 18	50,10%	38,50 %	42,20 %	47,10 %	42,20 %	47,10 %	31,90 %	42,90 %	32 %	43%	31,91 %	42,86%	
UD 19	50,50%	35,40 %	53,80 %	41,70 %	53,80 %	41,70 %	53,80 %	41,70 %	54 %	42%	53,85 %	41,67%	
UD 21	50,90%	40,80 %	22,20 %	14,30 %	22,20 %	14,30 %	22,20 %	14,30 %	42 %	50%	41,67 %	50,00%	
UD 22	50,70%	45,30 %	33,30 %	40,00 %	33,30 %	40,00 %	33,30 %	40,00 %	29 %	20%	28,57 %	20,00%	
UD 23	52,50%	43,50 %	33,30 %	50,00 %	33,30 %	50,00 %	33,30 %	50,00 %	33 %	50%	44,83 %	66,67%	
UD 24	51,80%	44,90 %	40,70 %	40,00 %	57,10 %	25,00 %	57,10 %	25,00 %	57 %	25%	60,71 %	50,00%	
UD 25	49,20%	38,00 %	36,00 %	0,00%	36,00 %	0,00%	28,60 %	40,00 %	29 %	40%	31,58 %	33,33%	
UD 26	50,20%	36,30 %	48,80 %	44,40 %	40,00 %	50,00 %	46,40 %	57,10 %	46 %	57%	46,43 %	57,14%	*
UD 27	49,70%	40,60 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25 %	25%	25,00 %	33,33%	
UD 28	49,70%	39,40 %	22,20 %	44,40 %	22,20 %	44,40 %	22,20 %	44,40 %	38 %	45%	38,46 %	45,45%	*

UD 29	49,70%	40,00 %	45,20 %	42,90 %	45,20 %	42,90 %	45,20 %	42,90 %	45 %	43%	45,16 %	42,86%	
UD 2A	49,50%	45,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50 %	50%	50,00 %	50,00%	
UD 2B	46,90%	42,80 %	25,00 %	20,00 %	25,00 %	20,00 %	25,00 %	20,00 %	45 %	13%	45,16 %	12,50%	
UD 30	50,20%	39,60 %	23,70 %	28,60 %	23,70 %	28,60 %	23,70 %	28,60 %	29 %	33%	29,03 %	33,33%	*
UD 31	49,00%	40,70 %	20,00 %	36,40 %	20,00 %	36,40 %	20,00 %	36,40 %	20 %	36%	48,53 %	60,00%	
UD 32	52,30%	50,60 %	30,00 %	57,10 %	33,30 %	40,00 %	33,30 %	40,00 %	33 %	40%	37,84 %	33,33%	
UD 33	50,70%	39,50 %	52,80 %	30,00 %	52,80 %	30,00 %	50,00 %	50,00 %	50 %	50%	50,00 %	50,00%	
UD 34	51,60%	43,90 %	47,10 %		47,10 %		47,10 %		47 %	0%	50,98 %	0,00%	
UD 35	49,90%	38,70 %	35,90 %	25,00 %	36,70 %	75,00 %	36,70 %	42,90 %	37 %	43%	46,88 %	20,00%	
UD 36	50,80%	33,10 %	28,30 %	54,50 %	28,30 %	54,50 %	28,30 %	54,50 %	32 %	33%	32,00 %	33,33%	
UD 37	51,00%	38,10 %	34,50 %	28,60 %	34,50 %	28,60 %	34,50 %	28,60 %	48 %	40%	47,73 %	40,00%	
UD 38	49,40%	36,20 %	47,70 %	57,10 %	47,70 %	57,10 %	47,70 %	57,10 %	50 %	63%	50,00 %	62,50%	
UD 39	50,30%	36,50 %	38,90 %	66,70 %	38,90 %	66,70 %	38,90 %	66,70 %	39 %	67%	38,89 %	66,67%	
UD 40	50,30%	34,30 %	22,70 %	14,30 %	23,50 %	0,00%	23,50 %	0,00%	24 %	0%	32,14 %	40,00%	
UD 41	50,40%	41,20 %	31,70 %	25,00 %	31,70 %	25,00 %	26,70 %	33,30 %	27 %	33%	26,67 %	33,33%	
UD 42	50,00%	38,80 %	28,10 %	71,40 %	28,10 %	71,40 %	28,60 %	71,40 %	29 %	71%	28,57 %	71,43%	*
UD 43	50,50%	44,00 %	47,40 %	50,00 %	47,40 %	50,00 %	56,80 %	62,50 %	57 %	63%	56,76 %	62,50%	

UD 44	49,90%	37,70 %	31,40 %	57,10 %	31,40 %	57,10 %	31,40 %	57,10 %	33 %	50%	33,33 %	50,00%	
UD 45	49,80%	40,30 %	55,60 %	33,30 %	55,60 %	33,30 %	37,50 %	50,00 %	38 %	50%	37,50 %	50,00%	
UD 46	52,10%	41,80 %	39,10 %	42,90 %	39,10 %	42,90 %	39,10 %	42,90 %	41 %	33%	40,91 %	33,33%	
UD 47	51,30%	45,90 %	42,90 %	75,00 %	42,90 %	75,00 %	42,90 %	75,00 %	55 %	100%	54,55 %	100,00 %	*
UD 48	52,40%	45,50 %	33,30 %	20,00 %	33,30 %	20,00 %	45,80 %	40,00 %	46 %	40%	45,83 %	40,00%	
UD 49	50,00%	35,40 %	42,90 %	16,70 %	31,30 %	25,00 %	31,30 %	25,00 %	31 %	25%	28,57 %	33,33%	*
UD 50	49,30%	35,80 %	45,70 %	50,00 %	45,70 %	50,00 %	37,90 %	16,70 %	38 %	17%	37,93 %	16,67%	
UD 51	49,70%	33,60 %	19,40 %	40,00 %	19,40 %	40,00 %	19,40 %	40,00 %	19 %	40%	38,71 %	0,00%	
UD 52	48,40%	37,00 %	30,00 %	22,20 %	30,00 %	22,20 %	30,00 %	22,20 %	32 %	17%	32,00 %	16,67%	
UD 53	49,70%	38,90 %	33,30 %	33,30 %	33,30 %	33,30 %	33,30 %	33,30 %	33 %	33%	33,33 %	33,33%	
UD 54	49,70%	35,80 %	41,20 %	37,50 %	32,40 %	50,00 %	32,40 %	50,00 %	32 %	50%	42,31 %	42,86%	
UD 55	47,90%	34,20 %	26,30 %	0,00%	38,50 %	40,00 %	38,50 %	40,00 %	38 %	40%	38,46 %	40,00%	*
UD 56	50,10%	42,10 %	23,80 %	33,30 %	36,40 %	40,00 %	36,40 %	40,00 %	36 %	40%	20,00 %	16,67%	
UD 57	48,40%	34,80 %	25,00 %	41,70 %	25,00 %	41,70 %	25,00 %	41,70 %	25 %	42%	46,15 %	40,00%	*
UD 58	50,80%	39,90 %	30,00 %	NA	30,00 %	NA	30,00 %	NA	30 %	NA	33,33 %	NA	
UD 59	48,90%	37,00 %	19,00 %	30,00 %	19,00 %	30,00 %	27,00 %	27,30 %	27 %	27%	26,98 %	27,27%	
UD 60	48,90%	37,60 %	39,10 %	16,70 %	39,10 %	16,70 %	39,10 %	16,70 %	34 %	38%	34,48 %	37,50%	*

UD 61	50,60%	38,20 %	26,70 %	25,00 %	20,00 %	22,20 %	20,00 %	22,20 %	20 %	22%	20,00 %	22,22%	*
UD 62	47,10%	35,70 %	7,40%	12,50 %	7,40%	12,50 %	7,40%	12,50 %	7%	13%	26,67 %	28,57%	*
UD 63	50,00%	33,40 %	36,00 %	33,30 %	36,00 %	33,30 %	35,00 %	28,60 %	35 %	29%	35,00 %	28,57%	
UD 64	50,90%	34,80 %	52,00 %	33,30 %	52,00 %	33,30 %	42,30 %	42,90 %	42 %	43%	42,31 %	42,86%	*
UD 65	51,40%	41,70 %	32,30 %	45,50 %	32,30 %	45,50 %	32,30 %	45,50 %	41 %	71%	40,74 %	71,43%	*
UD 66	51,70%	43,50 %	36,60 %	25,00 %	36,60 %	25,00 %	36,60 %	25,00 %	50 %	50%	50,00 %	50,00%	
UD 67	49,40%	35,90 %	25,00 %	0,00%	31,30 %	20,00 %	31,30 %	20,00 %	31 %	20%	31,25 %	20,00%	
UD 68	48,30%	31,50 %	11,40 %	20,00 %	28,60 %	75,00 %	28,60 %	75,00 %	29 %	75%	28,57 %	75,00%	*
UD 69	50,40%	36,80 %	30,00 %	14,30 %	30,00 %	14,30 %	37,50 %	25,00 %	38 %	25%	37,50 %	25,00%	*
UD 70	49,40%	45,80 %	61,10 %	50,00 %	61,10 %	50,00 %	42,90 %	66,70 %	43 %	67%	42,86 %	66,67%	*
UD 71	50,00%	39,20 %	36,00 %	25,00 %	36,00 %	25,00 %	36,00 %	25,00 %	36 %	25%	47,06 %	42,86%	1/2
UD 72	49,90%	36,70 %	18,20 %	37,50 %	40,60 %	16,70 %	40,60 %	16,70 %	41 %	17%	26,67 %	25,00%	
UD 73	50,20%	32,50 %	23,50 %	50,00 %	23,50 %	50,00 %	23,50 %	50,00 %	38 %	50%	37,50 %	50,00%	
UD 74	49,40%	35,60 %	42,10 %	28,60 %	42,10 %	28,60 %	42,10 %	28,60 %	53 %	71%	53,33 %	71,43%	*
UD 75	52,30%	45,30 %	39,80 %	33,30 %	39,80 %	33,30 %	41,40 %	30,80 %	41 %	31%	41,43 %	30,77%	
UD 76	49,80%	36,80 %	26,10 %	14,30 %	26,10 %	14,30 %	21,40 %	0,00%	21 %	0%	21,43 %	0,00%	
UD 77	50,30%	37,40 %	25,80 %	20,00 %	25,80 %	20,00 %	25,80 %	20,00 %	26 %	20%	50,00 %	50,00%	

UD 78	49,70%	35,40 %	35,90 %	44,40 %	46,70 %	25,00 %	46,70 %	25,00 %	47 %	25%	45,65 %	29,41%	
UD 79	50,50%	48,10 %	31,60 %	66,70 %	31,60 %	66,70 %	31,60 %	66,70 %	43 %	67%	43,48 %	66,67%	
UD 80	49,20%	38,20 %	54,30 %	41,70 %	54,30 %	41,70 %	54,30 %	41,70 %	54 %	42%	35,48 %	42,86%	
UD 81	50,90%	34,60 %	37,70 %	30,00 %	37,70 %	30,00 %	46,70 %	71,40 %	47 %	71%	46,67 %	71,43%	*
UD 82	49,40%	43,30 %	32,00 %	31,30 %	32,00 %	31,30 %	32,00 %	31,30 %	32 %	31%	45,83 %	33,33%	
UD 83	50,10%	45,20 %	48,10 %	50,00 %	48,10 %	50,00 %	37,00 %	28,60 %	37 %	29%	43,75 %	33,33%	
UD 84	50,20%	41,30 %	40,40 %	16,70 %	46,50 %	28,60 %	46,50 %	28,60 %	47 %	29%	46,51 %	28,57%	*
UD 85	49,80%	37,90 %	31,00 %	25,00 %	31,00 %	25,00 %	31,00 %	25,00 %	21 %	20%	20,69 %	20,00%	
UD 86	51,40%	43,50 %	43,30 %	36,40 %	48,30 %	28,60 %	48,30 %	28,60 %	48 %	29%	48,39 %	25,00%	
UD 87	51,70%	35,40 %	32,60 %	20,00 %	30,00 %	33,30 %	30,00 %	33,30 %	30 %	33%	22,86 %	21,43%	
UD 88	49,30%	43,10 %	32,10 %	50,00 %	32,10 %	50,00 %	32,10 %	50,00 %	32 %	50%	37,50 %	33,33%	*
UD 89	50,40%	40,80 %	40,70 %	57,10 %	40,70 %	57,10 %	40,70 %	57,10 %	41 %	40%	41,18 %	40,00%	
UD 90	46,90%	33,80 %	47,40 %	40,00 %	47,40 %	40,00 %	50,00 %	0,00%	50 %	0%	50,00 %	0,00%	
UD 91	49,70%	37,40 %	42,50 %	60,00 %	42,50 %	60,00 %	42,50 %	60,00 %	43 %	60%	42,50 %	60,00%	1/2
UD 92	51,80%	41,30 %	46,30 %	72,70 %	46,30 %	72,70 %	46,30 %	72,70 %	46 %	73%	51,28 %	66,67%	*
UD 93	48,70%	38,50 %	32,20 %		32,20 %		32,20 %		32 %	0%	43,75 %	0,00%	
UD 94	51,30%	42,50 %	43,90 %	33,30 %	43,90 %	33,30 %	43,90 %	33,30 %	41 %	43%	41,46 %	42,86%	

UD 95	50,00%	41,90 %	49,10 %	40,00 %	49,10 %	40,00 %	42,50 %	44,40 %	43 %	44%	50,00 %	46,15%	1/2
TOTAL	50,10%	39,20 %	35,50 %	37,20 %	36,60 %	37,80 %	36,00 %	38.60 %	38 %	38%	39,81 %	40,05%	29

*ACT T1. Population de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié en 2015, INSEE,

Collectifs / référent·es Femmes-mixités dans les fédérations et unions en 2024

	Réf
Agro-alimentaire	
Cheminots	X
FNIC	
CNTPEP	X
Commerce -distribution – services	X
Construction	
FAPT	X
FERC	X
Filpac	X
Finances	X
FNEE Equipement et environnement	X
FNME Mines-énergie	X
FSPBA Personnels des banques et assurance	X
Intérim	
Métallurgie	X
Officiers de la marine marchande	

Organismes sociaux	
Ports et docks	
Professionnels de la vente	
Sante et action sociale	X
Services publics	X
Sociétés d'étude - conseil - prévention	X
Spectacle, audiovisuel et action culturelle	X
Textile-habillement-cuir	X
Transports	X
Travailleurs de l'Etat	
UCR Union confédérale des retraites	X
UGICT	
UFSE	X
Verre et Céramique	X

Collectifs / référent·es Femmes-Mixité dans les UD en 2024

	Réf
UD 01	X
UD 02	X
UD 03	
UD 04	
UD 05	X
UD 06	X
UD 07	X
UD 08	
UD 09	X
UD 10	X
UD 11	
UD 12	X
UD 13	X
UD 14	
UD 15	
UD 16	X
UD 17	X
UD 18	
UD 19	X
UD 21	X
UD 22	X
UD 23	
UD 24	X
UD 25	X
UD 26	X

	Réf
UD 50	X
UD 51	
UD 52	
UD 53	X
UD 54	X
UD 55	
UD 56	X
UD 57	X
UD 58	
UD 59	X
UD 60	X
UD 61	
UD 62	X
UD 63	X
UD 64	X
UD 65	
UD 66	X
UD 67	
UD 68	X
UD 69	X
UD 70	
UD 71	X
UD 72	X
UD 73	X
UD 74	X

UD 27	
UD 28	
UD 29	X
UD 30	X
UD 31	X
UD 32	X
UD 33	X
UD 34	X
UD 35	X
UD 36	
UD 37	X
UD 38	X
UD 39	X
UD 40	
UD 41	X
UD 42	X
UD 43	X
UD 44	X
UD 45	X
UD 46	
UD 47	X
UD 48	
UD 49	

UD 75	X
UD 76	X
UD 77	X
UD 78	X
UD 79	
UD 80	X
UD 81	X
UD 82	
UD 83	
UD 84	X
UD 85	X
UD 86	X
UD 87	X
UD 88	
UD 89	
UD 90	
UD 91	X
UD 92	X
UD 93	X
UD 94	X
UD 95	X
UD 2 A	
UD 2 B	X

Collectifs / référent·es Femmes-Mixité dans les comités régionaux en 2024

	Réf
AURA	
Bourgogne Franche-Comté	
Bretagne	
Centre Val-de-Loire	
Corse	
Grand Est	
Hauts de France	
Normandie	
Nouvelle Aquitaine	
Occitanie	
Pays de la Loire	
PACA	
URIF	X